

SAC-900531

UNIVERSITÉ DE MONCTON

107^e réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Les 31 mai et 1^{er} juin 1990

9 h Salon du Chancelier

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS

Louis-Philippe Blanchard,
président
Fernand Arseneault
Anne-Marie Arseneault
Lorraine Y. Bourque
Armand Caron
Mona Chamberlain
Julien Chiasson
Wilkie Darismé
Léandre Desjardins
Yvon Fontaine
Georges François
Christophe Jankowski
Caroline Lanteigne
Roland G. LeBel
Léonard J. LeBlanc
Albert Lévesque
Guy Martin
Serge Morin

PRÉSENTS

Ronald J. Pettigrew
Marielle Préfontaine
Simone Rainville
Arsène Richard
Pascal Robichaud
Rodolphe Savoie
Narendra Srivastava
Léo Thériault
Vance Toner
Émilien Vermette
Francis Weil
George Wybouw
Margarita Yuste
Médard Collette, invité
Louis Malenfant, invité
Jean-Guy Rioux, invité
Viateur Viel, invité
Carole Doucet, observatrice
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Samuel Arseneault, Jeannette Doucet, Jean Ladouceur,
Colette Martin, Omer Robichaud, Pierre Zundel, Paul-Émile Benoit

ABSENTS: Normand Carrier, Gérald Boudreau, Marcel Duguay, Kathleen McGraw,
Carmen Paulin et Jean-Paul Soucy

TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-900308	5

7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	6
7.1	Résolution 10: Lettre de René Didier	6
7.2	Résolution 12: Évaluation des programmes	6
7.3	Résolution 15: Règlements du 3 ^e cycle	6
7.4	Résolution 32: Normes linguistiques	6
7.5	Résolution 47: MESF - U de M	7
7.6	(13.1) Reconduction des mandats	8
7.7	Nouveau département d'administration publique: rapport d'étape	8
8.	VALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES ENSEIGNANTS	9
9.	RAPPORT DU COMITÉ D'ATTESTATION D'ÉTUDES	9
10.	PROCÉDURE DE SÉLECTION DES DOCTORATS HONORIFIQUES	10
11.	RENCONTRE AVEC LES DEUX CANDIDATS AU POSTE DE RECTEUR	10
12.	RECONNAISSANCE DES ACQUIS	11
13.	RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES: MODIFICATIONS	12
14.	RÔLE ET FONCTIONS DU SÉNAT	13
15.	PLAN DE DÉVELOPPEMENT: ÉTUDE DES PROGRAMMES PROJETÉS	15
16.	NOMINATIONS	16
16.1	Bureau de direction du Sénat	16
16.2	Comité conjoint de la planification	16
16.3	Comité d'étude de la formation générale	16
16.4	Comité des programmes	16
16.5	Conseil de l'Éducation permanente	16
17.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	17
17.1	Maintien de cours abolis le 1 ^{er} mai 1990	17
17.2	Nouveaux profils d'admission	17
17.3	Entrée en vigueur des nouveaux profils d'admission	17
17.4	Nouveaux cours	18
18.	STATUT DE L'ÉCOLE DE GÉNIE	18
19.	SÉPARATION EN DEUX DU DÉPARTEMENT DE MATHÉMATIQUE, PHYSIQUE ET INFORMATIQUE	20
20.	PROCHAINE RÉUNION	21
21.	CLÔTURE	21

ANNEXES	22
ANNEXE A: Normes linguistiques	23
ANNEXE B: Valorisation de l'enseignement et de l'enseignant	26
ANNEXE C: Rapport du Comité d'attestation d'études	29
ANNEXE D: Procédure de sélection des grades honorifiques	31
ANNEXE E: Reconnaissance des acquis	34
ANNEXE F: Règlements universitaires: modifications	36
ANNEXE G: Rôle et fonctions du Sénat	38
ANNEXE H: Plan de développement: étude des programmes projetés	50
ANNEXE I: Rapport du Comité des programmes	121
ANNEXE J: Statut de l'École de génie	129
ANNEXE K: Séparation en deux du Département de mathématique, physique et informatique	134
ANNEXE L: Rapport des activités du Recteur au terme de son mandat de 5 ans	144

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 5.

Les personnes suivantes se sont excusées: Samuel Arseneault, Paul-Émile Benoit, Jeannette Doucet, Jean Ladouceur, Orner Robichaud et Pierre Zundel.

Monsieur le Président informe les membres que les professeurs-es ayant été promus au rang de titulaire au 1^{er} juillet 1990 seront honorés à l'heure du déjeuner. Après le déjeuner, les deux candidats au poste de recteur rencontreront les sénateurs-es.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

D'après le Secrétaire, tout est dans l'ordre.

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Lettre de Christophe Jankowski adressée au Président du Sénat (1990 03 20) relative à la lettre de Clarence Jeffrey adressée à Monsieur Blanchard.
- 4.2 Lettre du Recteur adressée à Clarence Jeffrey (1990 05 08) en réponse à ce dernier.
- 4.3 Lettre du Recteur adressée à Christophe Jankowski (1990 05 30) en réponse à ce dernier.
- 4.4 Lettre de Colette Martin (1990 03 30) relative à son absence du Sénat pour la période allant du 2^{ef} avril au 31 décembre 1990.
- 4.5 Lettre de Narendra Srivastava à Léonard J. LeBlanc, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (1990 05 10) demandant de mettre à l'ordre du jour de la présente réunion le Statut de l'École de génie. Cette rubrique se trouve à l'ordre du jour au point 16.
- 4.6 Lettre de Léonard J. LeBlanc, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (1990 05 16) accusant réception à la précédente.
- 4.7 Lettre de Léandre Desjardins au Président du Sénat (1990 05 17) relative à sa démission du Comité conjoint de la planification et du Conseil de l'Éducation permanente.
- 4.8 Lettre de Paul LeBlanc, secrétaire du Conseil de la Faculté des sciences et de génie (1990 05 25) relative au statut de la Faculté des sciences et de génie et de l'École de génie; et de la séparation en deux du Département de mathématique, physique et informatique.
- 4.9 Lettre de Léonard J. LeBlanc adressée à René Didier (1990 05 29) relative à la question des préalables.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 Résolution 10: Lettre de René Didier

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique qu'il a fait ce qui devait être fait. La lettre a été lue à la rubrique Correspondance.

7.2 Résolution 12: Évaluation des programmes

- Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que l'évaluation des programmes de le 1^er cycle progresse. On est rendu à l'étape de la présentation du rapport du VRER au Comité conjoint de la planification. D'autres rapports ont été reçus d'évaluateurs externes. Le rapport devrait être soumis pour considération à la réunion du Sénat du mois d'août.
- Quand les programmes seront-ils tous étudiés?
- VRER: Il s'agit d'un projet de 5 ans.
- Le rapport d'un évaluateur a été dicté sur place. Est-ce la procédure qui sera suivie ou est-ce pour ce programme seulement?
- VRER: La procédure d'évaluation est dans le document (7^e version). Ce que vous dites est dans l'une des premières versions. L'approche est d'avoir de plus en plus de contacts entre l'évaluateur externe et les membres des facultés. Les échanges ont été nombreux. L'évaluateur choisi dans le cas du programme de technologie de l'industrie venait de l'Université McGill et fonctionnait assez bien en français. Il nous a demandé de l'aider pour la forme de son rapport et non pour le fond. Le texte lui a été soumis et il en a fait son rapport. Il y a concordance dans les textes.

7.3 Résolution 15: Règlements du 3^e cycle

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique qu'à la dernière réunion il y avait une certaine urgence pour approuver les règlements du 3e cycle parce qu'on voulait les publier dans le Répertoire. Comme la date est passée, l'urgence n'existe plus. Un document de la Faculté des arts a été soumis à la Faculté des études supérieures et de la recherche et il est à l'étude présentement. Ce document sera soumis au Sénat à une prochaine réunion.

7.4 Résolution 32: Normes linguistiques

(Voir l'annexe A)

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique le document. Il précise que la suggestion de Pascal Robichaud est référée au Conseil de la langue française.

R: 04-SAC-900531

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Yvon Fontaine

"Que les recommandations du Bureau de direction du Sénat soient adoptées."

- Est-ce que les recommandations 9 et 10 sont incluses dans les nouvelles recommandations?
- VRER: Le BDS suggère qu'elles soient référées au Conseil de la langue française. Il y a encore du travail à faire de ce côté-là.
- Comment a-t-on considéré l'incidence de supprimer le Comité sur la politique linguistique?
- VRER: L'idée est d'arriver à une composition où les différentes composantes seront représentées. Avec les années, on peut conclure qu'on n'avait pas là un mécanisme très efficace. Le Comité existant n'a pas le mandat de faire ce qu'il voudrait faire. On veut simplifier le mécanisme. Cette année, le Comité sur la politique linguistique voulait publier les politiques et on s'est aperçu qu'il faisait le même travail que le Comité des normes linguistiques. On arrivera à simplifier en ayant un seul conseil.
- Je vois mal que le Sénat réfère une suggestion de Pascal Robichaud quand il ne sait pas de quoi il s'agit. Ce serait au VRER de la référer.
- VRER: Soit que je vous en informe ou que je la réfère moi-même.
- Il est suggéré d'enlever les trois dernières lignes.
- Le proposeur et le secondeur sont d'accord.

P: 05-SAC-900531

Il est proposé par Arsène Richard

"Que l'assemblée aille en comité plénier pour environ 7 à 8 minutes."

Cette proposition ne reçoit l'appui d'aucun membre.

R: 06-SAC-900531

Il est proposé par George Wybouw et appuyé par Simone Rainville

"Que l'on modifie le point numéro 5 ainsi: Voir à identifier les besoins d'aide sur le plan linguistique et à organiser des programmes de perfectionnement avec suivi."

Vote unanime ADOPTÉ.

Vote sur la proposition principale telle qu'amendée

Vote Pour 29 Contre 1 ADOPTÉ.

7.5 Résolution 47: MESF - U de M

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que la recommandation a été adoptée par le Conseil des gouverneurs. La proposition est identique à celle du Sénat. Les ministres responsables sont au courant des propositions faites au Sénat et au Conseil. Aux dernières nouvelles de la ministre Aldéa Landry, ce rapport fait l'objet d'étude et un compte rendu devrait nous parvenir bientôt.

7.6 Reconduction des mandats

R: 07-SAC-900531

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Georges Wybouw

"Étant donné que le Sénat académique a déjà proposé qu'«au terme d'un mandat le poste est ouvert aux candidatures» (SAC-870820, p. 9);

Étant donné que le Sénat académique a déjà reconnu qu'«il y a possibilité qu'un mandat soit reconduit exceptionnellement une fois, lorsque la consultation des personnes concernées formule une évaluation positive» (SAC-870820, p. 9);

Étant donné qu'un document déjà reçu par le Sénat académique stipule que «toutes les personnes concernées par la nomination à un poste service doivent être consultées» (SAC-871109, p. 29);

Que le Sénat académique maintienne sa politique voulant qu'«au terme d'un mandat le poste est ouvert aux candidatures», qu'il y ait possibilité qu'un mandat soit reconduit exceptionnellement une fois, lorsque la consultation des personnes concernées formule une évaluation positive."

- Le proposeur fait lecture de quelques "attendu que" omis volontairement dans la résolution.
- Attendu que "la quasi-totalité des universités canadiennes n'embauchent pas leurs vice-recteurs ou vice-présidents, avec des mandats d'une durée indéterminée" (rapport de Me Adélarde Savoie - CGV-900407, p. 29);
- Attendu que le refus de reconduire un mandat d'un administrateur n'enlève pas à l'Université la responsabilité de considérer toute la contribution qu'il a apportée à l'institution, ce qui peut vouloir dire qu'il y a obligation de retenir ses services et/ou de lui trouver un emploi;
- Attendu que "La sagesse populaire semble indiquer qu'après avoir fonctionné dans un tel poste pendant dix ans, un individu, même brillant, a donné au poste le meilleur qu'il pouvait y contribuer. C'est donc à l'avantage de l'institution qu'il se retire pour être remplacé par un nouveau venu qui, lui, apportera à la tâche une nouvelle énergie, des idées nouvelles et une approche différente, ce qui équivaudra à une certaine régénérescence qui ne pourra qu'être bénéfique à tout le système (CGV-900407, p. 33).

Un membre demande le vote secret.

Scrutateurs: Médard Collette et Viateur Viel

Vote Pour 19 Contre 10 Abstention 1 ADOPTÉ.

7.7 Nouveau département d'administration publique: rapport d'étape

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que la recommandation du Sénat a été approuvée par le Conseil des gouverneurs. "Depuis la décision du Sénat, nous avons eu des réunions pour l'établissement d'un département. Nous avons fait faire l'étude du projet. Il y aura des ajustements à faire avec la convention collective de l'ABPUM. Il

y aura également des modifications mineures à faire aux règlements de l'Université. Tel que prévu, les professeurs-es intéressés à l'administration publique ont été invités à transférer au nouveau département par le Doyen de la FESR. Selon cette invitation, le transfert se ferait jusqu'au 31 mai. Les réactions sont variées allant de oui avec enthousiasme, de oui avec réticence et de oui avec conditions. Il faudra étudier chaque cas individuellement. Le travail se fait, on est en train d'exécuter les recommandations du Sénat".

PAUSE: 10 h 30
REPRISE: 10 h 45

8. VALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ENSEIGNANT-E

(Voir l'annexe B)

R: 08-SAC-900531

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Lorraine Y. Bourque

"Que l'assemblée se transforme en comité plénier pour une période de 30 minutes et qu'il soit présidé par le Recteur."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 10 h 48.

À l'unanimité, les membres reviennent en assemblée régulière à 11 h 25. **R: 09-SAC-900531**

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Lorraine Y. Bourque

"Qu'il soit convenu qu'un comité ad hoc soit créé pour étudier la situation de l'enseignement à l'Université dans le but de valoriser l'enseignement et les enseignants-es et que cette résolution soit acheminée au BDS pour en assurer le suivi."

Vote unanime ADOPTÉ.

9. RAPPORT DU COMITÉ D'ATTESTATION D'ÉTUDES

(Voir l'annexe C)

Le Secrétaire général explique. Le Comité d'attestation d'études a reçu un nombre important de dossiers où les cours FR 1875 et FR 1876 étaient crédités comme cours obligatoires. Il y a des facultés qui ont inscrit ces cours comme obligatoires en deuxième année alors qu'on demande les cours FR 1885 et FR 1886 en première année. Un deuxième cas: on a comptabilisé le cours FR 1866 dans un programme de baccalauréat. Il pouvoir dire aux facultés et écoles, avec l'appui du Sénat, que tels dossiers à l'avenir, seront refusés. Un rapport sur la procédure sera soumis à la réunion du mois d'août. Également, il faut trouver les moyens de mieux informer la communauté universitaire lorsqu'il y a modifications de règlements.

R: 10-SAC-900531

Il est proposé par Julien Chiasson et appuyé par Guy Martin

"Que le rapport du Comité d'attestation d'études soit
reçu et approuvé."

- SG: Il serait important de jeter un regard attentif et immédiat sur les dossiers des étudiants et étudiantes qui finiront l'an prochain. Sans quoi, nous nous retrouverons devant ce même genre d'erreurs.

Vote unanime ADOPTÉ.

10. PROCÉDURE DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

(Voir l'annexe D)

À l'unanimité les membres conviennent de siéger en comité plénier. Le Recteur présidera.

Il est 11 h 45.

DÉJEUNER: 12 h
REPRISE: 13 h 30

11. RENCONTRE AVEC LES DEUX CANDIDATS AU POSTE DE RECTEUR

13 h 30 à 14 h 25: Jean-Bernard Robichaud

14 h 30 à 15 h 15: Jean-Guy Vienneau

PAUSE: 15 h 15
REPRISE: 15 h 35

Le vote se fera de la façon suivante:

Premier tour de scrutin: "oui" ou "non" s'il y a un candidat acceptable.

Deuxième tour de scrutin: Qui on préfère, Jean-Bernard Robichaud ou Jean-Guy Vienneau?

Yvon Fontaine et Simone Rainville s'abstiennent de voter parce qu'ils font partie du Comité consultatif de sélection.

Scrutateurs: Médard Collette et Viateur

Viel Premier tour de scrutin:

Vote Oui 20
Non 8

Deuxième tour de scrutin:

Vote Jean-Bernard Robichaud 13
Jean-Guy Vienneau 11
Abstentions 4

10. PROCÉDURE DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES (SUITE)

L'assemblée revient en Comité plénier à 15 h 50.

À l'unanimité, les membres reviennent en assemblée régulière à 16 h.

R: 11-SAC-900531

Il est proposé par Yvon Fontaine et appuyé par George Wybouw

"Que le Recteur reçoive le mandat de créer un comité de deux ou trois personnes pour examiner la procédure de sélection et qu'on revienne à la réunion du mois d'août dans la mesure du possible."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

12. RECONNAISSANCE DES ACQUIS

(Voir l'annexe E)

Léonard J. LeBlanc explique qu'à la dernière réunion du Sénat, on avait adopté en principe la politique sur la reconnaissance des acquis. Ce que les membres ont devant eux présentement c'est une proposition de règlement.

Marielle Préfontaine explique le document et précise qu'un tel règlement va contribuer à la scolarisation des adultes. Ce qu'on demande d'adopter c'est seulement la proposition du règlement qui se trouve à la première page.

R: 12-SAC-900531

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Fernand Arsenault

"Que le règlement sur la reconnaissance des acquis au 1er cycle soit adopté."

P: 13-SAC-900531

Il est proposé par Lorraine Y. Bourque et appuyé par Simone Rainville

"Que les points c) et d) se lisent comme suit:

L'octroi de crédits par l'Université se fait sur recommandation du doyen ou directeur de la faculté responsable du cours après évaluation faite par des membres du corps professoral de la discipline concernée, selon les modalités d'application établies par l'Université."

Le proposeur et le secondeur sont d'accord pour ajouter cette modification à la proposition principale.

Vote sur la proposition principale telle que modifiée

"Que le règlement sur la reconnaissance des acquis au 1er cycle soit adopté.

Que les points c) et d) se lisent comme suit:

L'octroi de crédits par l'Université se fait sur recommandation du doyen ou directeur de la faculté responsable du cours après évaluation faite par des membres du corps professoral de la discipline concernée, selon les modalités d'application établies par l'Université."

Vote unanime ADOPTÉ.

13. RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES: MODIFICATIONS

(Voir l'annexe F)

Léonard J. LeBlanc explique.

R: 14-SAC-900531

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que les règlements 10.2 et 28.2 Dispense des préalables à un cours soient adoptés."

AMENDEMENT

R: 15-SAC-900531

Il est proposé par Georges François et appuyé par Lorraine Y. Bourque

'A la fin du règlement, biffer: après consultation appropriée; ajouter: après consultation du directeur du département ou du responsable du secteur dont relève le cours."

Vote unanime ADOPTÉ.

Vote sur la proposition principale telle que modifiée

Vote unanime ADOPTÉ.

P: 16-SAC-900531

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Julien Chiasson

"Que le règlement 6.1.2 soit adopté tel que modifié."

AMENDEMENT

P: 17-SAC-900531

Il est proposé par Lorraine Y. Bourque et appuyé par Simone Rainville

"Dans le cas des étudiants-es en éducation, il y aura une dispense seulement s'il a la note A ou A+."

Vote Pour 8 Contre 17 Abstention 0 REJETÉ.

AMENDEMENT

P: 18-SAC-900531

Il est proposé par Armand Caron et appuyé par Anne-Marie Arseneault

"Que l'étudiant ou l'étudiante peut être dispensé de suivre le cours FR 1885 s'il obtient la note C et dispensé du cours FR 1886 s'il obtient la note B."

R: 19-SAC-900531

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Ronald J. Pettigrew

"Que ce règlement soit déposé."

Vote Pour 14 Contre 10 Abstention 0 ADOPTÉ.

- J'aimerais avoir, pour la prochaine réunion, l'information sur la façon dont le test est administré. Comment on se prend pour les différencier?
- Président: On aura l'information pour la prochaine réunion.

14. RÔLE ET FONCTIONS DU SÉNAT

(Voir l'annexe G)

R: 20-SAC-900531

Il est proposé par Yvon Fontaine et appuyé par Léonard J. LeBlanc

"Que le rapport soumis à la réunion du Sénat du 8 mars 1990 soit adopté."

- Est-ce qu'on fait l'adoption du Code Morin?
- Le rapport ne le dit pas. Il s'agit d'avoir un lexique. Dans l'esprit du BDS, ce serait d'expliquer certaines procédures.
- VRER: Dans le rapport, il est écrit: qu'un lexique contenant les explications de certaines modalités de la procédure suivie régulièrement soit publié.
- Président: Il s'agit d'un travail additionnel qu'on demandera au Secrétaire général de faire.
- Qu'en est-il du vote électronique?
- Président: J'en ai discuté avec Robert LeBlanc. Il y a quelque chose qui s'en vient. Cela ne devrait pas retarder indûment.
- Le processus de deux ou trois lectures serait peut-être intéressant.
- VRER: Cela a été considéré au BDS, mais on préfère les sessions en comité plénier. C'est en effet ce qu'on a vécu depuis quelques années. Nous avons reçu plus d'une fois un document au Sénat avant de l'adopter.
- Des fois on recueille de l'information après une décision.
- On nous reproche déjà d'être lents. Si on adopte cela, nous aurons des délais d'au moins 6 mois. Ça ralentit le processus décisionnel.

LE 1er JUIN 1990

PRÉSENTS

Louis-Philippe Blanchard,
président
Fernand Arseneault
Anne-Marie Arseneault
Lorraine Y. Bourque
Armand Caron
Mona Chamberlain
Julien Chiasson
Léandre Desjardins
Yvon Fontaine
Georges François
Christophe Jankowski
Caroline Lanteigne
Roland G. LeBel
Léonard J. LeBlanc
Albert Lévesque

PRÉSENTS

Guy Martin
Serge Morin
Ronald J. Pettigrew
Marielle Préfontaine
Simone Rainville
Arsène Richard
Pascal Robichaud
Narendra Srivastava
Vance Toner
Émilien Vermette
Francis Weil
George Wybouw
Margarita Yuste
Louis Malenfant, invité
Viateur Viel, invité
Carole Doucet, observatrice

EXCUSÉS: Samuel Arseneault, Jeannette Doucet, Jean Ladouceur,
Colette Martin, Orner Robichaud, Pierre Zundel, Paul-Émile
Benoit et Gilles Long

ABSENTS: Gérald Boudreau, Normand Carrier, Médard Collette, Wilkie Darismé,
Marcel Duguay, Kathleen McGraw, Carmen Paulin, Jean-Guy Rioux,
Rodolphe Savoie, Jean-Paul Soucy et Léo Thériault

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 5.

15. PLAN DE DÉVELOPPEMENT: ÉTUDE DES PROGRAMMES PROJETÉS

(Voir l'annexe H)

Invité: Jean-Guy Ouellette, vice-doyen de la Faculté des sciences de
l'éducation.

R: 23-SAC-900531

II est proposé par Roland G. LeBel et appuyé par Guy Martin

"Que le Sénat se transforme en comité plénier pour
environ une heure et qu'il soit présidé par le
Recteur."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 9 h 8.

R: 24-SAC-900531

Il est proposé par Pascal Robichaud et appuyé par Ronald

Pettigrew "Que le Sénat revienne en assemblée régulière."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 11 h45.

Léonard J. LeBlanc fait un rappel des explications additionnelles. Une correction, sur la fiche à remplir par le membre du Sénat. A la page 2, il y a deux programmes numérotés 20; Le programme en architecture devrait se lire 21, le programme de mineure en chimie de l'environnement devrait être numéroté 22 et le programme de mineure interdisciplinaire: environnement et société devrait se lire 23. Le numéro 19 manque et c'est intentionnel. Il invite les membres à remplir cette fiche et à retourner l'original signé pour mercredi prochain au bureau du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. On communiquera avec les membres absents pour leur expliquer la procédure.

Léonard J. LeBlanc demande que ces précisions soient inscrites au procès-verbal.

16. NOMINATIONS

16.1 Bureau de direction du Sénat

R: 25-SAC-900531

Mise en candidature

Anne-Marie Arseneault

Proposeur: Léonard J. LeBlanc

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent-e de Anne-Marie Arseneault au Bureau de direction du Sénat.

16.2 Comité conjoint de la planification

R: 26-SAC-900531

Mise en candidature

Armand Caron

Proposeur: Ronald J. Pettigrew

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent-e de Armand Caron au Comité conjoint de la planification.

16.3 Comité d'étude de la formation générale

Léonard J. Leblanc explique qu'il s'agissait de nommer le président. Après vérification, le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est président d'office.

16.4 Comité des programmes

Une erreur s'est glissée dans le document. Une nouvelle directive sera envoyée et on reviendra à la prochaine réunion.

16.5 Conseil de l'Éducation permanente

Léonard J. LeBlanc explique qu'il a reçu la démission de Léandre Desjardins.
Ce sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sénat.

17. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

(Voir l'annexe I)

Léonard J. LeBlanc explique.

17.1 Maintien de cours abolis le 1^{er} mai 1990

R: 27-SAC-900531

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Julien Chiasson

"Que les cours GC 5140, GC 5241, GC 5330, GC 5441, SO 3560, PS 3852, PS 3421, DR 2011 et DR 3431 soient maintenus dans la banque de cours."

- Les 30 crédits supplémentaires, c'est pour toute l'Université?
- VRER: Oui, il reste 22 crédits.

Vote unanime ADOPTÉ.

17.2 Nouveaux profils d'admission

R: 28-SAC-900531

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Arsène Richard

"Que les profils d'admission tels que précisés par les facultés et écoles soient adoptés."

Vote unanime ADOPTÉ.

- Président: Il faudrait la permission des membres du Sénat pour aller de l'avant avec le document 15.1.

R: 29-SAC-900531

Il est proposé par Armand Caron et appuyé par Julien Chiasson

"Qu'on traite le document 15.1 à la présente réunion."

Vote unanime ADOPTÉ.

17.3 Entrée en vigueur des nouveaux profils d'admission

R: 30-SAC-900531

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Guy Martin

"Que l'admission des nouveaux étudiants et étudiantes en vue de l'inscription de 1991 soit faite de manière à accepter dans les programmes ceux et celles qui rencontreront ou bien les nouvelles conditions particulières telles que décrites ici ou bien les anciennes conditions particulières."

Vote unanime ADOPTÉ.

17.4 Nouveaux cours

R: 31-SAC-900531

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que les cours ED 4703, ED 4704 et ED 4705 soient créés."

Vote unanime ADOPTÉ.

18. STATUT DE L'ÉCOLE DE GÉNIE

(Voir l'annexe J)

Narendra Srivastava précise que cette demande a été faite pour la première fois en 1981. Il y a eu beaucoup de réflexion à tous les niveaux depuis.

R: 32-SAC-900531

Il est proposé par Narendra Srivastava et appuyé par Julien Chiasson

"Que le Sénat se prononce en faveur de la recommandation du Conseil de la Faculté des sciences et de génie de scinder la Faculté des sciences et de génie en une faculté des sciences et une faculté de génie."

R: 33-SAC-900531

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Georges François

"Que le Sénat se transforme en comité plénier à compter de 14 h."

Vote unanime ADOPTÉ.

DÉJEUNER: 12 h 28

REPRISE: 14 h 2

R: 34-SAC-900531

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Lorraine Y. Bourque

"Que le Sénat revienne en assemblée régulière."

Vote unanime ADOPTÉ.

AMENDEMENT

R: 35-SAC-900531

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Fernand Arsenault

"Qu'on lise dans la résolution: École détaché de génie au lieu de Faculté de génie."

Vote Pour 17 Contre 2 ADOPTÉ.

Un membre demande le vote.

La majorité des membres sont en faveur.

Vote sur la proposition telle que modifiée

"Que le Sénat se prononce en faveur de la recommandation du Conseil de la Faculté des sciences et de génie de scinder la Faculté des sciences et de génie en une faculté des sciences et une école détachée de génie."

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 36-SAC-900531

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Lorraine Y. Bourque

"Que le projet de transformation de la Faculté des sciences et de génie en une faculté des sciences et une école détachée de génie soit référé au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour préparation d'un projet plus complet qui sera soumis à la prochaine réunion du Sénat."

- Il y a des conséquences à la décision. La notion de département n'a pas été traitée.
- VRER: Ce que je pense qui doit être fait. Il y aura des répercussions sur les règlements si on veut des départements. Il faut régler cela avant d'aller au Conseil des gouverneurs. Il faut que le deuxième volet soit clair.
- J'avais l'impression que la création de l'École serait présentée tout de suite au Conseil et le reste après.
- Est-ce que la recommandation va être acheminée au Conseil la semaine prochaine?
- Président: Il est déjà trop tard pour la prochaine réunion.
- À quelle date cette entité prendrait place?
- Président: Le plus tôt serait vers la fin septembre à la réunion du Conseil des gouverneurs.
- Je prends pour acquis que les personnes nommées récemment deviendront doyen de la Faculté des sciences et le directeur de l'École détachée de génie.
- Président: La procédure reste la même tant qu'elle ne sera pas adoptée définitivement.
- Serait-il possible d'avoir un délai entre le Sénat et le Conseil afin de permettre de faire le nécessaire?
- Président: Peut-être pour les années futures.

Vote unanime ADOPTÉ.

19. SÉPARATION EN DEUX DU DÉPARTEMENT DE MATHÉMATIQUE, PHYSIQUE ET INFORMATIQUE
(Voir l'annexe K)

Francis Weil explique. "Il y avait au départ deux disciplines dans le même département. Il y a 10 ans, le Département a créé un programme d'informatique et ce dernier a été placé dans le Département et celui-ci a changé de nom. Il y a un total de 22 professeurs-es dans ce Département. Les disciplines sont assez bien cantonnées parmi les professeurs-es. Une étude interne a été faite et on a abouti à la division du Département".

P: 37-SAC-900531

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Narendra Srivastava

"Le Sénat recommande que le Département de mathématique, physique et informatique soit aboli et que deux départements soient créés; soit un Département de physique et un Département de mathématique et informatique."

- Est-ce qu'on a le quorum?
- Président: Je constate que nous n'avons pas le quorum. Si nous n'avons pas le quorum, nous devons suspendre l'assemblée.

Président: Il précise que les membres suivants en sont à leur dernière réunion:

Professeurs-es du CUM

Lorraine Y. Bourque
Mona Chamberlain
Georges François
Arsène Richard
Rodolphe Savoie

Professeur du CUSLM

Émilien Vermette

Professeurs-es du CUS

Marcel Duguay
Caroline Lanteigne

Étudiants-es

Jean-Paul Soucy
Kathleen McGraw
Carmen Paulin

Les membres d'office qui en sont à leur dernière réunion

Louis-Philippe Blanchard
Léonard J. LeBlanc
Léandre Desjardins, en tant que
doyen Francis Weil
Vance Toner
Narendra Srivastava.

Monsieur le Président remercie toutes ces personnes.

Il fait ensuite un résumé de ses activités au terme de son mandat de 5 ans.. (Voir l'annexe L)

(Applaudissements.)

Fernand Arsenault propose un vote de remerciements à Louis-Philippe Blanchard pour les cinq années de services loyaux et généreux comme recteur de l'Université de Moncton. Il remercie également Léonard J. LeBlanc pour les très grands services qu'il a rendus à l'Université dans l'accomplissement de deux mandats réguliers comme vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

(Applaudissements.)

Président: Le fruit ne vient pas d'une seule personne, mais d'une équipe comprenant les étudiants-es entourés des professeurs-es, du personnel, des anciens-nes et amis-es. Je remercie Léonard J. LeBlanc comme coéquipier. Un merci à tous. On peut mettre un grand U majuscule devant Université et j'espère que l'Université ira de l'avant.

VRER: Je remercie Fernand Arsenault. En 20 ans au Sénat, j'ai eu plusieurs collaborateurs. Un merci sincère en commençant par les patrons, les doyens, les directeurs, les DSP, les membres du Sénat et les membres des différents comités du Sénat. Merci, bonne chance et mes meilleurs voeux à mon successeur.

20. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 27 août 1990 à 9 h.

21. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 30.

Contresigné le _____

Louis-Philippe Blanchard,
Président

Gilles Long, secrétaire